



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Cinquième Commission

Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Prévisions révisées au titre des chapitres 3, Affaires politiques, et 5, Opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Comme suite à la signature de l'accord de paix au Moyen-Orient, le Secrétaire général, dans la lettre datée du 10 septembre 1999 qu'il a adressée au Conseil de sécurité (S/1999/983), a informé le Conseil de son intention de nommer M. Terje Rød-Larsen Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, avec effet au 1er octobre 1999. Dans sa lettre datée du 16 septembre 1999 (S/1999/984), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil prenait note de l'intention annoncée dans sa lettre.

Dans sa lettre datée du 9 novembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1999/1226), le Secrétaire général a indiqué qu'afin de permettre à l'ONU de faire face aux tâches de consolidation de la paix qui s'annonçaient, il avait prié le Coordonnateur spécial de réorganiser le bureau actuel basé à Gaza. Dans sa lettre datée du 8 décembre, adressée au Secrétaire général (S/1999/1227), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir que le Conseil avait pris note de la demande du Secrétaire général, en tenant compte des ressources qui seraient probablement nécessaires.

Le nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne reprendra les fonctions et attributions du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les Territoires occupés, et assurera en outre la coordination de l'assistance globale des Nations Unies au processus de paix au Moyen-Orient. Le champ d'application des doubles fonctions politiques et de

coordination de l'assistance des Nations Unies au développement dévolues au Coordonnateur spécial sera essentiellement la Jordanie, le Liban, les Territoires occupés et la République arabe syrienne. Dans la région, le Coordonnateur spécial entretiendra des contacts fréquents et étroits avec les Gouvernements égyptien et israélien, tout en ayant des consultations avec les autres gouvernements de la région, selon qu'il conviendra, ainsi qu'avec les membres de la communauté internationale engagés dans le processus de paix.

Les ressources additionnelles prévues s'élèvent à 3 755 800 dollars.

Étant donné que les activités relèvent du programme des affaires politiques, il est également proposé de transférer au chapitre 3, Affaires politiques, les ressources prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 au titre des activités en cours du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les Territoires occupés figurant actuellement au chapitre 5, Opérations de maintien de la paix.

L'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 53/206 du 18 décembre 1998, que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 comprendrait un montant de 86,2 millions de dollars pour les missions politiques spéciales. Les ressources additionnelles prévues d'un montant de 3 755 800 dollars seraient imputées sur les 86,2 millions de dollars (soit 90 387 200 dollars après réévaluation des coûts) prévus au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3, Affaires politiques, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

I. Introduction

1. Depuis l'ouverture des pourparlers de Madrid en octobre 1991, l'Organisation des Nations Unies appuie activement la recherche de la paix au Moyen-Orient. En novembre 1992, le Secrétaire général a nommé un représentant spécial aux pourparlers multilatéraux sur la paix au Moyen-Orient et l'Organisation a participé à plusieurs des groupes de travail de ces pourparlers. Depuis septembre 1993, l'Organisation participe aussi bien à la coordination qu'à la mise en œuvre de la nouvelle assistance au peuple palestinien, dans le contexte de la Déclaration de principes israélo-palestinienne.

2. En juin 1994, le Secrétaire général a nommé le premier Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les Territoires occupés. Cette nomination allait de pair avec la mise en place intégrale de l'Autorité palestinienne conformément à la Déclaration de principes et à l'Accord israélo-palestinien de mai 1994 relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho. Dans sa résolution 49/88 du 16 décembre 1994, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction la nomination par le Secrétaire général du Coordonnateur spécial. En février 1997, les postes de Représentant spécial aux pourparlers multilatéraux sur la paix au Moyen-Orient et de Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les Territoires occupés ont été regroupés en un seul.

3. Les différents fronts de négociation du processus de paix au Moyen-Orient étant sur le point d'entrer dans une phase entièrement nouvelle, l'Organisation des Nations Unies doit faire en sorte de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux demandes des parties engagées dans leurs négociations directes. L'ONU intervient actuellement au Moyen-Orient à de nombreux titres, notamment par l'intermédiaire de plusieurs de ses organismes et d'autres programmes et activités. Les activités en cours ainsi que les diverses options d'appui futur des Nations Unies au processus de paix vont presque à coup sûr être évoquées par les parties elles-mêmes au cours de leurs pourparlers directs et resteront à l'examen dans le cadre des pourparlers multilatéraux sur la paix au Moyen-Orient. Il faudra donc que l'Organisation des Nations Unies réagisse de manière prospective en mettant en évidence un point de contact pour les apports diplomatiques de l'Organisation au processus de paix qui aura pour mission globale de procéder aux préparatifs nécessaires, en consultation avec les parties au processus de Madrid et la communauté internationale dans son ensemble, afin de renforcer l'aide au développement fournie par les Nations Unies.

4. En créant le nouveau poste de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix en Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, le Secrétaire général entend mettre en place, au sein du système des Nations Unies, un pôle de coordination clairement reconnu à l'intention des parties au processus de paix au Moyen-Orient, des acteurs régionaux et internationaux ainsi que des institutions internationales. Le nouveau Coordonnateur spécial explorera et suivra avec les parties intéressées les différentes possibilités d'appui de l'Organisation des Nations Unies aux différents fronts du processus de paix au Moyen-Orient jusqu'à la fin des négociations et pendant la phase d'application des accords. En partant des différents rôles que jouent les Nations Unies dans la région, le nouveau Coordonnateur spécial s'emploiera à intégrer l'appui des Nations Unies au processus de paix.

5. Le Coordonnateur spécial sera chargé de formuler des recommandations concernant l'apport diplomatique de l'Organisation des Nations Unies aux pourparlers de paix au Moyen-Orient et aux consultations s'y rapportant, en faisant fond sur les compétences et l'expérience du système des Nations Unies, en étroite coordination avec les organismes et les autres programmes et activités existant dans la région. Il sera chargé de répondre, au nom du Secrétaire général, aux demandes émanant des parties aux négociations et des États Membres concernant l'assistance de l'Organisation pour ce qui est des aspects diplomatiques et socioéconomiques du processus de paix au Moyen-Orient. Le Coordonnateur spécial représentera le Secrétaire général dans les pourparlers multilatéraux consacrés à la paix au Moyen-Orient et dans d'autres instances multilatérales ou internationales liées au processus de paix au Moyen-Orient. Il représentera en outre l'Organisation des Nations Unies dans les pourparlers avec les pays donateurs, les organismes d'aide bilatérale et les institutions de Bretton Woods.

6. Au Moyen-Orient, comme ailleurs, le développement socioéconomique est le fondement même de la paix. Étant lié à l'action menée pour que l'Organisation des Nations Unies apporte une réponse globale à la dimension socioéconomique du processus de paix, le Coordonnateur spécial remplira en outre les fonctions de point de contact de l'Organisation des Nations Unies pour les aspects socioéconomiques du processus de paix et l'aide au développement apportée par les Nations Unies à la Jordanie, au Liban, à la République arabe syrienne et aux Territoires occupés. À ce titre, le Coordonnateur spécial établira des relations particulièrement étroites avec le coordonnateur résident des

programmes du système des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies présentes dans la région, de façon que l'Organisation soit en mesure de renforcer ses programmes au niveau des pays à mesure que le processus de paix progresse, tout en renforçant l'efficacité et l'aspect prospectif de la dimension régionale de ses programmes d'assistance. Étant donné les éléments socioéconomiques du bureau restructuré et les aspects de coopération technique de l'opération élargie, plusieurs activités seront financées par des fonds extrabudgétaires. Il est prévu que le personnel qui fournira des services consultatifs techniques dans le domaine du développement socioéconomique sera financé au moyen de ressources extrabudgétaires.

II. Structure du nouveau bureau

7. Le nouveau bureau continuera d'assurer les fonctions auparavant remplies par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et aura des responsabilités supplémentaires. Les membres du personnel du Bureau seront basés en majorité à Gaza, mais ils seront appelés à se déplacer dans toute la zone de la mission, selon les besoins des coordonnateurs résidents en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Lorsqu'ils se rendront dans ces pays, le Coordonnateur spécial et son personnel utiliseront les installations dont l'Organisation dispose dans la région et bénéficieront de l'appui des services en place.

8. Le nouveau bureau comprendra cinq services principaux :

- a) Cabinet du Coordonnateur spécial des Nations Unies;
- b) Affaires des Nations Unies;
- c) Liaison avec l'Organisation de libération de la Palestine, l'Autorité palestinienne et les donateurs;
- d) Affaires régionales, ce dernier service comprenant deux unités, l'une chargée de suivre les pourparlers de paix, l'autre de fournir des données et des analyses sur l'évolution de la situation socioéconomique;
- e) Service administratif.

9. Les besoins en personnel (effectif actuel et effectif proposé) sont indiqués à l'annexe I.B du présent rapport. On trouvera à l'annexe II une description des activités et des fonctions du personnel du Bureau.

III. Prévisions de dépenses pour la période 2000-2001

10. Comme indiqué à l'annexe I.A du présent rapport, on estime à 3 755 800 dollars les dépenses supplémentaires qui découleront du nouveau mandat du Coordonnateur spécial. Ces estimations correspondent à la création de 19 postes supplémentaires à inscrire au budget ordinaire (12 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 1 poste d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent de sécurité et 3 postes d'agent local) (voir annexe I.B). Des renseignements complémentaires sur les activités du nouveau bureau et sur ses besoins en personnel sont fournis à l'annexe II. L'annexe III contient des renseignements sur les paramètres budgétaires propres à la mission. Comme les activités du Bureau relèvent du programme «Affaires politiques», il est proposé de transférer au chapitre 3 (Affaires politiques) les ressources inscrites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) au titre des activités du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. Ainsi, le Bureau serait en partie financé au moyen des crédits demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et en partie au moyen du crédit de 86,2 millions de dollars (90 387 200 dollars après réévaluation des coûts) proposé dans le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, au titre des missions politiques spéciales¹.

IV. Décisions devant être prises par l'Assemblée générale

11. Par sa résolution 53/206 du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 des ressources d'un montant de 86,2 millions de dollars pour financer les missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité. Comme il apparaît dans le tableau 3.23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001¹, le crédit de 86,2 millions de dollars se monte, après réévaluation des coûts, à 90 387 200 dollars. Comme indiqué au paragraphe 3.89 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, ce montant serait utilisé compte tenu du mandat assigné aux missions par les organes délibérants et au fur et à mesure de l'approbation du mandat des missions par l'Assemblée générale.

12. Au cas où l'Assemblée générale approuverait les propositions exposées ci-dessus, elle devrait imputer des dépenses d'un montant de 3 755 800 dollars sur les ressources d'un montant de 86,2 millions de dollars (90 387 200 dollars après réévaluation des coûts) proposées au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 au titre des missions politiques spéciales. Un montant de 5 629 200 dollars serait en outre transféré du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) au chapitre 3 (affaires politiques).

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1), vol. II.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001

A. Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif des dépenses	Projet de budget- programme pour l'exercice biennal 2000-2001	Réévaluation des coûts	2000-2001 Montant estimatif après réévaluation des coûts	Ressources supplémentaires nécessaires	2000-2001 Total des ressources nécessaires
Postes et autres dépenses de personnel	3 880,3	3 430,9	4 348,6	(369,9)	3 978,7	3 056,4	7 035,1
Consultants et experts	64,8	24,4	156,4	(15,2)	141,2	49,6	190,8
Voyages	239,3	136,4	253,9	0,1	254,0	252,1	506,1
Services contractuels	3,5	1,3	6,1	(0,5)	5,6	—	5,6
Frais généraux de fonctionnement	559,4	631,1	942,4	(91,1)	851,3	292,3	1 143,6
Dépenses de représentation	6,8	17,5	18,8	(1,9)	16,9	9,0	25,9
Fournitures et accessoires	91,9	114,1	199,8	(19,2)	180,6	96,4	277,0
Mobilier et matériel	114,8	302,5	190,1	(0,2)	189,9	—	189,9
Subventions et contributions	—	—	11,0	—	11,0	—	11,0
Total	4 960,8	4 658,2	6 127,1	(497,9)	5 629,2	3 755,8	9 385,0

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif des dépenses	
Autres dépenses de personnel	—	—	321,7
Mobilier et matériel	—	—	265,0
Subventions et contributions	1 134,0	1 113,1	1 862,5
Total	1 134,0	1 113,1	2 449,2
Total 1) et 2)	6 094,8	5 771,3	11 834,2

B. Postes nécessaires : effectif actuel et effectif proposé

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Service mobile (SM)	Services généraux (SG)	Service de sécurité (SS)	Total SM/SG/SS	Agents locaux	Total général	
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3							Total
Services organiques														
Cabinet du Coordonnateur														
	Effectif actuel (BO)	1	–	1	1	1	–	4	–	2	2	4	–	8
	Effectif proposé (BO)	1	1	–	3	1	–	6	–	2	5	7	–	13
Affaires des Nations Unies														
	Effectif actuel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Effectif proposé (BO)	–	–	–	–	–	4	4	–	–	–	–	1	5
	Effectif proposé (FxB)	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Liaison OLP/AP/donateurs														
	Effectif actuel (BO)	–	–	–	–	2	1	3	–	–	–	–	3	6
	Effectif proposé (BO)	–	–	–	1	–	1	2	–	–	–	–	4	6
Pourparlers de paix														
	Effectif actuel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Effectif proposé (BO)	–	–	–	1	2	–	3	–	–	–	–	1	4
Situation économique et sociale														
	Effectif proposé (FxB)	–	–	–	1	–	4	5	–	–	–	–	8	13
Total, services organiques														
	Effectif actuel (BO)	1	–	1	1	3	1	7	–	2	2	4	3	14
	Effectif proposé (BO)	1	1	–	5	3	5	15	–	2	5	7	6	28
	Effectif proposé (FxB)	–	–	1	1	–	4	6	–	–	–	–	8	14
Total, services organiques (BO + FxB)														
	Effectif actuel (BO + FxB)	1	–	1	1	4	1	8	–	2	2	4	7	19
	Effectif proposé (BO + FxB)	1	1	2	6	3	9	21	–	2	5	7	14	42
Service administratif														
Technologies de l'information														
	Effectif actuel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Effectif proposé (BO)	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	1
Finances et administration														
	Effectif actuel (BO)	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3	12	15
	Effectif proposé (BO)	–	–	–	1	–	2	3	4	–	–	4	12	19
Total, service administratif														
	Effectif actuel (BO)	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3	12	15
	Effectif proposé (BO)	–	–	–	1	–	3	4	4	–	–	4	12	20
Total général														
	Effectif actuel (BO)	1	–	1	1	3	1	7	3	2	2	7	15	29
	Effectif proposé (BO)	1	1	–	6	3	8	19	4	2	5	11	18	48
	Effectif proposé (FxB)	–	–	1	1	–	4	6	–	–	–	–	8	14

Annexe II

Renseignements complémentaires concernant l'organigramme et le tableau d'effectifs révisés du Bureau politique

1. À l'heure actuelle, le tableau d'effectifs du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés comprend 29 postes (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 2 agents des services généraux dont 1 de première classe, 2 agents de sécurité, 3 agents du Service mobile et 15 agents locaux). Il est proposé d'y ajouter 19 postes (5 P-5, 7 P-3, 1 agent du Service mobile, 3 agents de sécurité et 3 agents locaux).

A. Cabinet du Coordonnateur spécial

2. Le Cabinet du nouveau Coordonnateur spécial comprendrait, outre le Coordonnateur spécial (SGA), le Coordonnateur spécial adjoint (D-2), un assistant spécial (P-5), un administrateur de première classe (P-4), un conseiller en communication (hors classe) (P-5), un conseiller juridique (P-5), un assistant personnel du Coordonnateur spécial et un secrétaire principal de la catégorie des services généraux, et cinq agents de sécurité.

3. Vu l'ampleur de la tâche confiée au Coordonnateur spécial, il est proposé de reclasser de D-1 à D-2 le poste de l'actuel Coordonnateur spécial adjoint. Celui-ci sera fréquemment appelé à remplacer le Coordonnateur spécial et à représenter le chef de la mission au cours d'entretiens avec des représentants des gouvernements de la région et de la communauté internationale; il devra également superviser la gestion courante de la mission. Le titulaire du poste, qui doit conjuguer des qualités d'homme politique et des compétences de gestionnaire, doit être parfaitement informé du processus de Madrid, des mécanismes mis en place par les organisations internationales gouvernementales et les donateurs pour appuyer le processus de paix et des principaux problèmes de développement qui se posent dans la région du Moyen-Orient. C'est par son intermédiaire que toutes les unités administratives devront rendre compte au chef de la mission.

4. L'assistant spécial du Coordonnateur spécial (P-5) continuera de participer étroitement à la coordination des activités du Bureau du Coordonnateur spécial, d'assurer le suivi des décisions prises par ce dernier et de l'aider à gérer son emploi du temps; son travail consistera également à rédiger ou superviser l'établissement de la plupart des documents établis au nom du Coordonnateur spécial – rapports, allocutions, interventions à faire au cours de réunions, mémorandums à usage interne, etc. En règle générale, l'Assistant spécial accompagnera le Coordonna-

teur spécial dans les réunions et au cours de ses déplacements.

5. Proche collaborateur du Coordonnateur spécial adjoint, l'administrateur de première classe (P-4) est appelé, en l'absence de l'Assistant spécial, à assurer le suivi des dossiers relevant du Cabinet du Coordonnateur spécial. L'appui qu'il apporte au Coordonnateur spécial adjoint consiste à rédiger des documents et à assurer le suivi interne et externe des dossiers dont son supérieur hiérarchique a la charge.

6. Il est proposé de créer un poste de classe P-5 pour un conseiller en communication. L'intéressé serait chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies de communication et d'information à l'intention des différents groupes auxquels s'adressent les activités dirigées par le Coordonnateur spécial : les parties, les participants aux groupes de travail constitués dans le cadre des pourparlers multilatéraux sur la paix au Moyen-Orient et les donateurs, ainsi que les organismes des Nations Unies concernés (communication «interne»). Il aurait à rédiger des communiqués de presse et des documents d'information destinés aux journalistes, au grand public, ou à divers groupes ciblés. Il serait responsable des contacts avec les médias internationaux et aurait à répondre aux demandes d'information sur les activités de l'Office émanant de l'extérieur. Enfin, il superviserait l'élaboration des sites Internet et Intranet de la mission. Le conseiller en communication relèverait directement du Département des affaires politiques et aurait à travailler en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'information et les autres départements organiques compétents.

7. Il est également proposé de créer au Cabinet du Coordonnateur spécial, un poste de la classe P-5 pour un conseiller juridique. Celui-ci serait chargé de donner un avis au Coordonnateur spécial sur les problèmes juridiques courants qui se posent à la mission et de renvoyer au Siège toute question exigeant que celui-ci donne un avis ou prenne une décision; il serait également chargé d'analyser, en vue de formuler des conseils, les questions concernant les futures opérations des Nations Unies liées au processus de paix. Le conseiller juridique s'acquitterait de cette fonction en collaboration étroite avec le Bureau des affaires juridiques et les autres départements compétents au Siège. Au moment d'aborder les aspects politiques de la question des réfugiés palestiniens, par exemple, le Coordonnateur

spécial devra bien entendu maîtriser le volet politique du dossier, mais aussi en saisir la dimension juridique eu égard à des instruments internationaux tels que les résolutions et décisions d'organes délibérants; il devra bénéficier pour cela de conseils fiables fondés sur des analyses sérieuses. Le conseiller juridique aurait à donner des conseils sur la meilleure manière pour le nouveau bureau politique en particulier, et pour l'ONU en général, de continuer à appuyer la mise en place de l'appareil judiciaire et de l'état de droit dans les territoires palestiniens occupés. Pour l'exercice de cette fonction, il aurait à travailler en collaboration étroite avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Bureau des affaires juridiques.

8. Compte tenu du grand nombre de déplacements que les fonctionnaires du Bureau sont appelés à effectuer dans la zone de la mission, il est proposé de porter de deux à cinq le nombre d'agents de sécurité. En dehors de son bureau ou de son domicile, le Coordonnateur spécial serait toujours accompagné d'un agent de sécurité, y compris lors de ses voyages dans la région, ce qui suppose que deux agents se relaient chaque jour.

B. Affaires des Nations Unies

9. Le nouveau service chargé des Affaires des Nations Unies serait dirigé par un directeur de la classe D-1. Compte tenu de la nature des attributions attachées au poste, en particulier de celles concernant la coordination des activités des programmes et institutions des Nations Unies, le directeur de ce service devra tenir régulièrement des consultations avec les coordonnateurs résidents des pays de la région et, à l'intérieur du Bureau, c'est à lui qu'incombera au premier chef le soin d'aider le Coordonnateur spécial à s'acquitter de la fonction de coordination entre les organismes des Nations Unies prévue par son mandat, notamment à l'échelon régional. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le directeur serait directement chargé d'assurer la coordination entre les organismes des Nations Unies, fonction assumée par le Bureau. Il aurait aussi pour mission de consulter les institutions spécialisées des Nations Unies sur les modalités de l'aide que le Bureau du Coordonnateur spécial peut leur apporter pour faciliter l'exécution de leurs programmes et les contacts avec les donateurs. Le Programme des Nations Unies pour le développement s'est déclaré prêt à détacher gratuitement un fonctionnaire de la classe D-1 auprès du Bureau.

10. Un administrateur de programme de la classe P-3 serait chargé d'aider le directeur à assurer la coordination

des activités des organismes des Nations Unies dans les territoires occupés, qui reste l'une des attributions du Bureau.

11. La planification à moyen terme dans les domaines social et économique tient actuellement peu de place dans les activités, car à ce stade du processus de paix, il s'agit essentiellement d'enregistrer des progrès sur le plan politique. On sait néanmoins d'expérience que le développement socioéconomique, sans lequel il n'y a pas de paix durable, deviendra une préoccupation majeure dès que l'une ou l'autre des séries de pourparlers bilatéraux aboutiront à des progrès décisifs sur le plan politique. On s'accorde largement à reconnaître que la communauté internationale des donateurs devra fournir un appui financier très important pour faciliter l'application des accords bilatéraux. À l'heure actuelle, c'est l'ONU qui, de toutes les institutions multilatérales, est la plus active dans chacun des secteurs sur lesquels porte le processus de Madrid. Il lui appartient de mener, parallèlement aux pourparlers de paix, des consultations avec les gouvernements, les donateurs et d'autres partenaires en vue de définir les priorités en ce qui concerne l'élargissement de l'aide au développement à l'échelon des pays et les problèmes communs qui se posent à l'échelon régional.

12. Le Coordonnateur spécial sera chargé de formuler la politique d'assistance à mettre en oeuvre par les Nations Unies à l'échelon national, dans le cadre du processus de paix, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, mais l'exécution des activités sera confiée aux coordonnateurs résidents, les dépenses connexes étant financées par d'autres programmes des Nations Unies. Il faut commencer sans tarder à élaborer des plans à moyen terme à l'échelon national et régional pour que les Nations Unies puissent répondre aux nouvelles demandes d'aide au développement. Ce sont les coordonnateurs résidents qui procéderont à cette planification et qui seront chargés des consultations et de la coordination connexes avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les donateurs. À l'heure actuelle, les bureaux des coordonnateurs résidents en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ont des effectifs modestes. Étant donné qu'au lieu de créer au sein de son propre bureau les services de coordination et de planification interinstitutions qui seront nécessaires, le Coordonnateur spécial prévoit de s'appuyer sur ces trois bureaux, il est proposé d'ajouter à la dotation en effectifs de chacun un poste P-3 d'administrateur de programme, qui relèvera du coordonnateur résident.

13. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le Coordonnateur spécial continuera d'assurer la coordination entre

les organismes des Nations Unies – l’une des principales fonctions de son bureau. Le directeur du service chargé des Affaires des Nations Unies devra mettre au point, en collaboration avec les coordonnateurs résidents, des mesures parallèles de coordination interinstitutions et de planification prospective dans toute la zone de la mission.

C. Liaison avec l’Organisation de libération de la Palestine et l’Autorité palestinienne et coordination avec les donateurs

14. Un nouveau service sera désormais chargé de ces activités, qui constituent l’une des principales fonctions du Bureau du Coordonnateur spécial. Il sera dirigé par un nouveau fonctionnaire de la classe P-5, qui sera secondé par l’administrateur de programme (P-3) et quatre fonctionnaires recrutés localement.

15. L’Organisation des Nations Unies assure la présidence et/ou le secrétariat, en coopération avec d’autres entités, des structures de coordination locales mises en place pour l’assistance aux donateurs : Comité mixte de liaison, Comité local de coordination de l’aide et ses groupes de travail de secteur. En outre, elle est membre associé à part entière du Comité spécial de liaison, qui est la principale structure intergouvernementale, au niveau des capitales, pour la coordination des politiques des donateurs. Le Comité mixte de liaison et le Comité local de coordination de l’aide se réunissent en moyenne une fois par mois et les 12 groupes de travail de secteur se réunissent une fois par mois ou tous les deux mois, en moyenne. Le Comité spécial de liaison se réunit en moyenne deux ou trois fois par an. En outre, le Coordonnateur spécial représente l’Organisation des Nations Unies aux réunions annuelles du Groupe consultatif constitué par la Banque mondiale pour la Rive occidentale et Gaza.

16. Le nouveau service sera chargé des préparatifs de ces réunions, notamment des consultations avec les coprésidents et avec les membres des groupes et comités chargés de ces questions pour l’élaboration des ordres du jour, l’établissement de la documentation nécessaire, la rédaction des minutes et comptes rendus, ainsi que les activités de suivi. Il se tiendra régulièrement en contact avec les donateurs, tant pour les questions de coordination qu’en ce qui concerne l’appui apporté par le Coordonnateur spécial aux organismes des Nations Unies. Le chef du service collaborera étroitement avec le Président et les membres du Comité spécial de liaison qui assure, au niveau des capitales, la coordination des politiques concernant les activités de développement en faveur du peuple palestinien.

Par ailleurs, il aura régulièrement des entretiens avec les représentants d’une trentaine de pays donateurs et de l’Autorité palestinienne, dans le cadre des structures locales de coordination. En collaboration avec le cosecrétariat de la Banque mondiale, il veillera à ce que les organes de coordination agissent en tenant dûment compte des vues de l’Autorité palestinienne et des donateurs participant aux activités considérées.

17. Le chef du service rédigera les interventions du Coordonnateur spécial à ces réunions, ce qui exigera d’excellentes aptitudes dans le domaine des relations interpersonnelles et de la communication ainsi qu’une connaissance approfondie des efforts faits pour coordonner et exécuter les activités d’assistance dans un contexte dont les aspects d’ordre politique ou liés au développement sont complexes. Les contacts politiques avec l’Organisation de libération de la Palestine et l’Autorité palestinienne relèveront du Coordonnateur spécial ou de ses collaborateurs, mais pour toutes les autres questions, en particulier celles qui ont trait à la coordination de l’aide et à l’assistance des Nations Unies, c’est le chef du service qui prendra les contacts nécessaires.

18. L’administrateur de programme qui est actuellement en poste (P-3) continuera à assurer le secrétariat (avec un homologue de la Banque mondiale) du Comité local de coordination de l’aide, du Comité mixte de liaison et de plusieurs groupes de travail de secteur. Il s’agira essentiellement d’aider à organiser les réunions, d’établir les ordres du jour et de rédiger les minutes, qui constitueront le compte rendu officiel des travaux des organes locaux de coordination. À cet effet, il collaborera étroitement avec la Banque mondiale, qui assure le cosecrétariat de ces structures, avec l’Autorité palestinienne, qui assure la présidence des séances, et les pays donateurs, qui président les divers comités ou guident leurs travaux. L’administrateur de programme s’occupera aussi de l’établissement du matériel d’information concernant l’effort de développement entrepris dans les Territoires palestiniens occupés.

19. Le Bureau du Coordonnateur spécial poursuivra ses activités de liaison avec la presse de langue arabe, avec les organisations non gouvernementales locales et régionales, et avec les municipalités de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Dirigé par un fonctionnaire local expérimenté, que seconderont deux assistants locaux, le service chargé des affaires communautaires, qui relève du Bureau, sera responsable des contacts et des relations du Bureau avec la société civile palestinienne.

D. Affaires régionales

20. En ce qui concerne les affaires régionales, deux services seront créés : l'un pour suivre les pourparlers de paix et l'autre pour fournir des données et des analyses concernant l'évolution de la situation socioéconomique. Les deux services relèveraient du Coordonnateur spécial adjoint.

1. L'Organisation des Nations Unies et les pourparlers de paix

21. La création de quatre postes est proposée : un pour le chef du service, à la classe P-5, deux pour des spécialistes des affaires régionales, qui le seconderaient (P-4), et un poste d'agent local. Les deux spécialistes des affaires régionales veilleraient à ce que le Coordonnateur spécial soit tenu au courant de l'évolution de la situation en ce qui concerne les divers fronts de négociation du processus de paix au Moyen-Orient. L'un d'eux suivrait les fronts bilatéraux et l'autre s'occuperait des questions multilatérales. Les trois fonctionnaires du service devraient avoir des qualifications complémentaires, de sorte que le service puisse suivre à la fois les questions bilatérales et les questions multilatérales. Le chef du service doit posséder des compétences exceptionnellement solides tant sur le plan conceptuel qu'en ce qui concerne la rédaction, et posséder une excellente connaissance des questions du règlement des conflits et à la consolidation de la paix dans le contexte international. Les deux spécialistes des affaires régionales doivent bien connaître, à eux deux, les questions de fond considérées. Une excellente aptitude à rédiger serait également requise, de même qu'un sens aigu du caractère délicat de ces questions.

2. Établissement de rapports sur la situation économique et sociale : contribution au volet développement du processus de paix

22. Depuis 1996, grâce à des contributions reçues de sources bilatérales, le Bureau du Coordonnateur spécial dispose de personnel approprié pour suivre l'évolution de la situation économique et sociale dans les Territoires palestiniens occupés et établir des rapports à ce sujet. Pour l'exercice biennal 2000-2001, les activités du service ayant trait à ces territoires seront poursuivies, mais des rapports similaires seraient en outre établis pour la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, en s'appuyant sur les mêmes partenaires : gouvernements, organes multilatéraux, donateurs et Organisation des Nations Unies. Les rapports de ce genre aideront à ouvrir la voie à des débats ou à établir des priorités de développement en ce qui concerne les aspects socioéconomiques du processus de paix, tout en offrant une base de comparaison commune et

empirique pour l'examen des questions d'intérêt commun par les pays participant au processus de paix. Ces rapports faciliteront le dialogue avec les gouvernements concernant les stratégies de développement futures, constitueront une base concrète solide aux fins de la planification prévisionnelle aux niveaux national et régional et serviront de base à l'Organisation pour commencer à examiner les priorités futures en matière de développement socioéconomique avec les donateurs et autres partenaires.

23. Le nouveau service sera dirigé par un économiste en chef à la classe P-5, secondé par quatre économistes (P-3) et huit assistants de recherche recrutés localement. Le personnel du service suivra l'évolution de la situation économique en Palestine, en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Un économiste et un fonctionnaire recruté localement seront basés respectivement en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne, dans des bureaux des Nations Unies existants. Le chef du service, un économiste et les cinq autres assistants de recherche locaux seront basés à Gaza. Le service établira des rapports périodiques pour chacun des secteurs dont les quatre économistes ont la charge, ainsi que des rapports d'ensemble à l'échelle régionale. Vu la nature des travaux à accomplir dans le domaine du développement socioéconomique, les 13 postes seront financés à l'aide de ressources extrabudgétaires.

E. Administration (y compris la technologie de l'information)

24. Le service administratif dispose actuellement de 15 postes (3 postes d'agent du Service mobile et 12 postes d'agent local), auxquels s'ajoute l'appui administratif et logistique que fournit l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Un agent du Service mobile exerce les fonctions de fonctionnaire d'administration et les deux autres celles d'assistant pour les transports et d'agent de sécurité, respectivement. Les fonctions des 12 postes d'agent local existants sont les suivantes : 2 assistants (finances), 1 commis (personnel), 1 standardiste, 1 agent de sécurité, 3 gardiens, 1 chauffeur, 1 secrétaire, 1 agent d'entretien et 1 travailleur manuel. Trois nouveaux postes sont proposés : l'un à la classe P-5 et deux à la classe P-3. Depuis la création de la mission en 1994, les arrangements administratifs et financiers, au niveau local, n'ont jamais été très clairement définis. Avec l'expansion des fonctions et des responsabilités du Coordonnateur spécial, un poste serait nécessaire pour un administrateur hors classe (P-5) qui serait responsable de l'administration de la mission et serait secondé par un

spécialiste des finances et d'un spécialiste des questions du personnel. Le poste supplémentaire d'agent du Service mobile est requis pour la fourniture de services en ce qui concerne les questions ayant trait au personnel. L'appui logistique continuera à être fourni par l'ONUST.

25. L'un des éléments clefs de toute fonction de coordination est la communication des informations. La technologie de l'Internet a simplifié et facilité ce travail et l'a aussi rendu moins coûteux. Il est proposé de créer un poste de la classe P-3 pour un spécialiste en technologie de l'information, qui travaillera de concert avec le conseiller en communication et en coordination avec le Département de l'information et d'autres services du Siège et de la région. Ce fonctionnaire serait chargé des aspects techniques de la mise en place et de la maintenance des sites Intranet et Internet, pour faciliter l'accès à l'information à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. L'objectif est de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies devienne une source d'informations de premier plan pour tout ce qui a trait au processus de paix.

Annexe III

A. Coûts standard et coûts propres à la mission

(En dollars des États-Unis)

	Projet de budget- programme pour 2000-2001	Prévisions de dépenses				Notes
		Effectif moyen	Coût unitaire ou à la journée	Coût au mois	Coût total	
1. Personnel						
Personnel international	14	30				Taux de renouvellement du nouveau personnel : 15 %.
Personnel local	15	18				
Traitements et salaires	2 412,50			2 412,50		
Dépenses communes de personnel	1 516,66			1 516,66		
Consultants						
Honoraires	5 000			5 000		
Frais de voyage (aller retour)	4 828			5 930		
Indemnités journalières de subsistance (30 premiers jours)	96		96			
Indemnités journalières de subsistance (après 30 jours)	64		64			
2. Frais de voyage (aller retour)						
a) Voyages par avion						
New York	4 500		5 100			
Genève	1 500		1 000			
b) Indemnités journalières de subsistance						Majorées de 40 % pour les secrétaires généraux adjoints et de 15 % pour les directeurs.
New York	275		275			
Genève			316			
Jérusalem/Cisjordanie	205		205			
Jordanie			143			
Liban			144			
République arabe syrienne			145			
Égypte			153			
3. Locaux						
a) Locations						
Bureau de Gaza	5 100					
Garage de Gaza	1 000					
Bureau supplémentaire				4 000		

	Projet de budget-programme pour 2000-2001	Prévisions de dépenses			Notes	
		Effectif moyen	Coût unitaire ou à la journée	Coût au mois		Coût total
b) Petits travaux d'aménagements	9 300				21 700	Les crédits précédents couvraient la remise en peinture du bureau et l'agrandissement de la salle radio et du bureau administratif (pour les rendre plus sûrs et plus fonctionnels). Les crédits actuels concernent le réaménagement dans les locaux nouvellement loués à des bureaux destinés au personnel demandé.
c) Fournitures d'entretien	500			500		
d) Services d'entretien	1 200			600		
e) Raccordements collectifs	1 900			2 000		
4. Transports						
Entretien des véhicules	1 450 par mois			1 200		Les prévisions antérieures visaient 19 véhicules et un groupe électrogène. Sur ces 19 véhicules, 11 sont déjà âgés et réclament des réparations et des pièces détachées plus nombreuses. Les crédits actuels concernent 12 véhicules nouveaux.
Carburants et lubrifiants						
Essence	0,30		0,30			La consommation d'essence et de gazole est estimée à 10 000 et 20 000 dollars par an, respectivement, contre 20 000 et 30 000 dollars dans les prévisions précédentes.
Gazole	0,27		0,27			
Assurance (par véhicule, par an)	825		825			Assurance mondiale en responsabilité civile.
5. Services commerciaux						
a) Communications, pièces détachées, fournitures et entretien	44 000			10 000		
b) Communications commerciales	7 000 par mois			2 000		
6. Fournitures et services						
a) Services divers	1 100			400		
b) Dépenses de représentation	725 par mois			125		Par pays (Jordanie, Liban, République arabe syrienne).
c) Fournitures diverses	6 500 par mois			2 500		Les prévisions précédentes ne tenaient pas compte des fournitures nécessaires pour la reproduction, la cuisine et diverses autres opérations, ni des abonnements et des commandes permanentes.

B. Renseignements complémentaires sur certains objets de dépenses

Consultants et experts (49 600 dollars)

1. Les crédits demandés couvriront le coût – indemnités journalières de subsistance et frais de voyage compris – des consultants chargés de donner au Coordonnateur spécial des conseils spécialisés pour lesquels on ne dispose pas de compétences internes, sur certains problèmes particuliers à la Jordanie, au Liban et à la République arabe syrienne. On prévoit environ trois mois de travail de consultant pour chacun des trois pays, soit un coût total de 79 600 dollars. Le schéma des dépenses de deux exercices biennaux consécutifs autorise à penser que le montant demandé dans le projet de budget-programme pour 2000-2001 couvrira une partie des nouveaux besoins. Le supplément demandé est donc de 49 600 dollars.

Frais de voyage (252 100 dollars)

2. Les crédits demandés à ce titre couvrent : un voyage supplémentaire au Siège pour le Coordonnateur spécial (13 200 dollars); environ deux voyages par an au Siège pour le Coordonnateur spécial adjoint (25 400 dollars); des voyages au Siège (environ deux par an) et à Genève (un par an) pour le chef du service des Affaires des Nations Unies (29 000 dollars). On compte que les déplacements dans la région se feront par voie terrestre. Le reste des crédits demandés (184 500 dollars) couvrira les indemnités journalières de subsistance versées aux membres du personnel du Bureau politique qui se rendent à Jérusalem, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

Frais généraux de fonctionnement (301 900 dollars)

3. Les prévisions supplémentaires concernent la location de locaux (192 100 dollars), l'entretien des véhicules (28 800 dollars), l'assurance automobile (19 800 dollars), les communications (48 000 dollars), l'entretien du mobilier et du matériel (3 600 dollars) et divers autres besoins liés au fonctionnement quotidien de la mission mais non prévus ailleurs, comme les frais bancaires ou le lavage des voitures (9 600 dollars).

4. Le crédit demandé pour la location des locaux couvrira le bail d'un immeuble de trois étages offrant environ 18 bureaux, et une dépense ponctuelle de 21 700 dollars relative à la remise en peinture des bureaux et à des travaux mineurs de rénovation et d'aménagement visant à rendre les bureaux fonctionnels et conformes aux normes habituelles. Pour ce qui est des services d'entretien, le taux unitaire est plus faible parce que l'on suppose qu'un certain nombre de fonctions seront assumées par le personnel dont le Bureau du Coordonnateur dispose déjà. Quant à l'entretien des véhicules, les prévisions concernent les 12 véhicules supplémentaires, soit 1 200 dollars par an. Quatre nouveaux véhicules ont été achetés en 1999 pour répondre aux besoins immédiats du Coordonnateur spécial et huit véhicules de plus seront achetés à l'aide de contributions volontaires.

Frais de représentation (9 000 dollars)

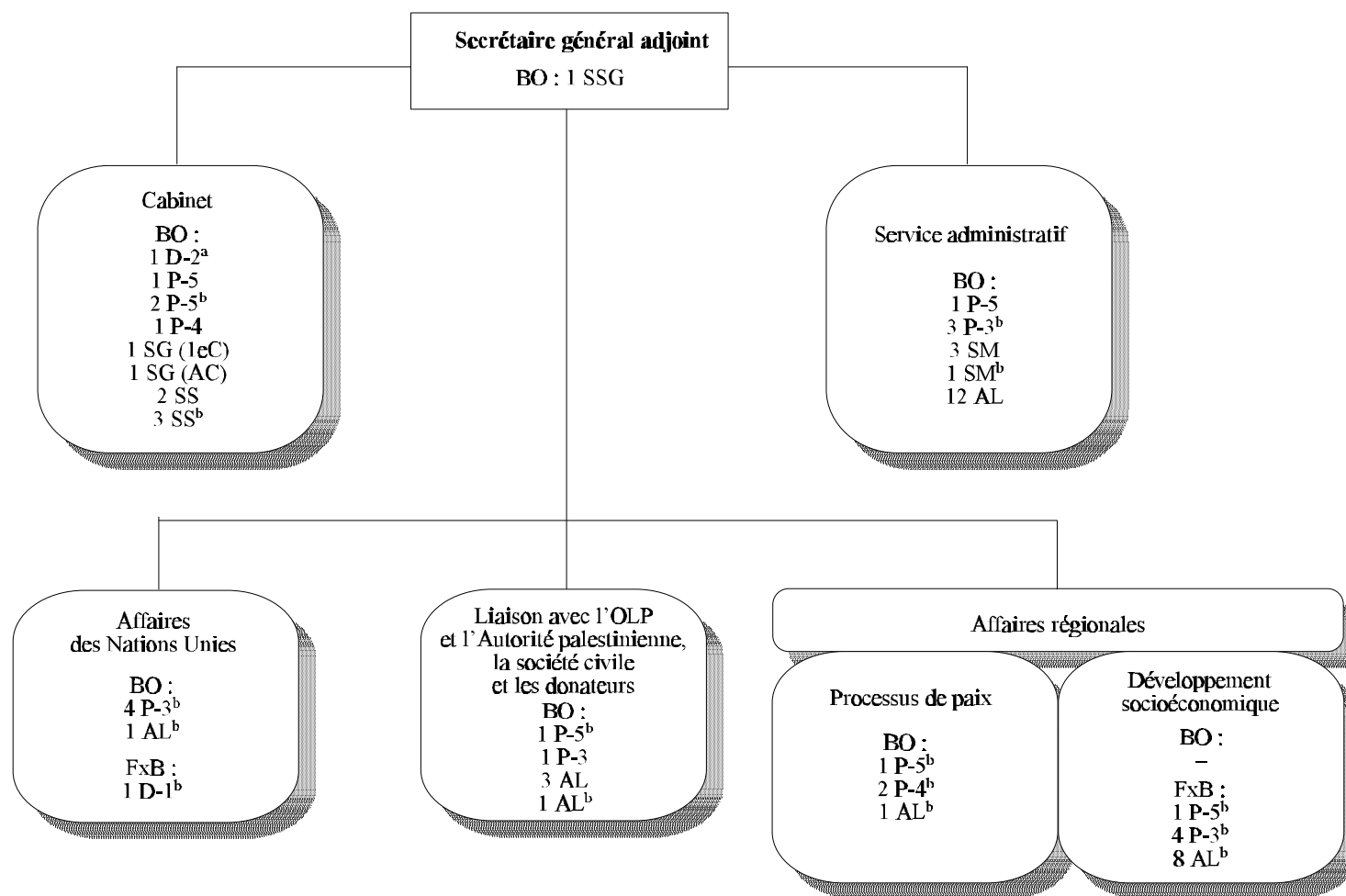
5. L'expansion des activités du Bureau politique tel qu'il est restructuré oblige à prévoir des crédits supplémentaires pour les frais de représentation. Les estimations se fondent sur un coût mensuel de 125 dollars par pays (Jordanie, Liban, République arabe syrienne).

Fournitures et matériaux (86 800 dollars)

6. Les prévisions de cette rubrique concernent les carburants et les lubrifiants (16 800 dollars); les fournitures nécessaires aux télécommunications (y compris le nouveau matériel bureautique et les télécopieuses du nouveau bureau) (10 000 dollars); d'autres fournitures et produits de nettoyage divers destinés au nouveau bureau; la papeterie et diverses fournitures reprographiques nécessaires à la production de divers rapports (48 000 dollars).

Annexe IV

Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne



Note : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : Secrétaire général adjoint; SG : agent des services généraux; AL : agent local; SM : Service mobile; SS : agent du Service de sécurité.

^a Poste reclassé.

^b Poste nouveau.